

ACTUALITÉ LOCALE

Victoire pour le délégué CGT d'Eurengo, relaxé en appel

SOCIAL

Ce mardi, la cour d'appel de Nîmes a relaxé Jérémy Caillé, délégué CGT Eurengo de Sorgues. Il avait été condamné en première instance pour diffamation à l'encontre d'un cadre de l'entreprise de poudrerie.

Un goût de victoire très apprécié par le délégué CGT Jérémy Caillé, ce matin du 7 mai devant le palais de justice de Nîmes.

« Ce résultat signifie que la justice a été rendue, que l'action syndicale fonctionne, qu'il ne faut rien lâcher, car même si nous avons été condamnés en première instance, on a toujours assumé et dit que la parole de la CGT, c'est la parole des salariés, on ne ment pas », s'est exclamé Jérémy Caillé après l'annonce de sa relaxe dans l'affaire qui l'opposait à la direction de la poudrerie Eurengo située à Sorgues, dans le Vaucluse. « On est totalement dans le cadre de la liberté d'expression, notamment en matière syndicale », avait d'ailleurs affirmé son avocat maître Sabrina Goldman lors de l'audience du 7 mars dernier.

Le syndicaliste avait été condamné en première instance il y a un an par le tribunal cor-



Les UD CGT de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Dordogne étaient présentes pour soutenir leur camarade, ce matin du 7 mai devant le palais de justice de Nîmes. PHOTO L.L.

rectionnel d'Avignon pour diffamation à l'encontre d'un cadre de l'entreprise. Une amende de 1 000 euros avec sursis et plusieurs centaines d'euros au titre des frais de justice avaient été requis par le tribunal correctionnel d'Avignon. « Devant les juridictions, les organisations syndicales ne sont plus attaquées en tant que personne morale, ce sont à présent les personnes physiques qui se retrouvent individuellement assignées », s'insurge Laurence de Villele, de l'Union départementale CGT de Vaucluse, déclarant que « des poursuites judiciaires sont diligentées à l'en-

contre des premiers dirigeants d'organisations, y compris au niveau confédéral ». Selon elle, il s'agit d'une stratégie destinée à décourager toute velléité d'engagement syndical. « Il n'est désormais plus permis d'en douter, poursuit-elle, gouvernement et patronat mènent ensemble une politique décomplexée de violations des droits en France ».

Défendre les droits des salariés

« C'est ça la CGT, être rassemblés encore, devant un tribunal, pour défendre l'action syndicale, a martelé Jérémy Caillé.

Il y avait mon nom qui était attaqué, mais c'est toute la CGT qui était attaquée », a-t-il souligné, rappelant que « l'attaque de la direction était une tentative de museler la parole syndicale, une attaque pour nous forcer à changer notre manière de militer et ça. On ne le fera pas, a-t-il prévenu. Et même s'il y avait eu une condamnation, on n'aurait pas changé notre façon de militer. »

La direction d'Eurengo n'a pour l'instant pas réagi à cette décision. Elle a jusqu'à lundi pour éventuellement se pourvoir en cassation. Zoé Loritano

VAUCLUSE
Fresque Macron-Attali : relaxe confirmée pour le graffeur Lekto

La cour d'appel de Nîmes a confirmé mardi la relaxe du graffeur Lekto, qui avait représenté l'économiste Jacques Attali en marionnettiste manipulant un président Emmanuel Macron-Pinocchio, écartant le caractère antisémite dont l'œuvre était accusée. La relaxe prononcée en novembre par le tribunal correctionnel d'Avignon, et contre laquelle le parquet avait fait appel, est donc « confirmée dans toutes ses dispositions », indique l'arrêt de la cour d'appel. Lekto avait réalisé cette peinture murale en juin 2022 sur un transformateur électrique du parking des Italiens. Il avait fait l'objet de poursuites à l'initiative du parquet et sur citation directe de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).

Les administrations font le pont

En raison des jours fériés du 8 et 9 mai, la préfecture de Vaucluse, site Chabran, les sous-préfectures d'Apt et de Carpentras annoncent la fermeture de la plupart de leurs services du mercredi 8 au vendredi 10 mai inclus. Seront notamment fermés au public, la direction de l'emploi et du travail, la déléguée du défenseur des droits ou l'office des anciens combattants et victimes de guerre.

Nouveau rassemblement pour le maintien des moyens au lycée

AVIGNON

Soixante-dix personnes des lycées Mistral et Aubanel se sont réunies devant l'hôtel de ville.

Il s'étaient plus de soixante-dix enseignants, mais aussi parents d'élèves et élèves des lycées Aubanel et Mistral, tous deux implantés en centre-ville, à se réunir face à l'hôtel de ville d'Avignon ce mardi 7 mai, afin de protester contre la baisse de moyens dans leur établissement. « On veut montrer qu'on ne lâche pas », glisse d'un ton déterminé Susanne Giesmann, enseignante en allemand, qui voit ses cours en demi-groupes supprimés, « ce qui empêche de pratiquer la langue et de l'apprendre correctement ».

En cause, une diminution de leur Dotation horaire globale (DHG) de 80 heures pour Mistral et 70 heures pour Aubanel. Des baisses que la di-



rection académique justifie par une « perte d'élèves » et qu'il est donc « impossible d'éviter cette baisse de moyens ». Une baisse qui aura de lourdes conséquences, notamment à Aubanel, où les accompagnements personnels en terminale, une classe de seconde et le dédoublement des classes STMG ont dû être supprimés. « On sacrifie

trop de choses. C'est incompréhensible car nous accueillons un public issu de milieux précaires et c'est aussi prouvé que des effectifs plus importants ont un impact direct sur la réussite des élèves », fulmine Salima Ouannaï, déléguée Snes-FSU et prof de sciences économiques et sociales.

Mack Salman

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAUCLUSE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

MEN'S BARBER
SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 753 ROUTE DE LA POMPIGNANE 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

N° 953 220 125 RCS MONTPELLIER
Le 01/03/2024, L'AGE, la SAS MEN'S BARBER ayant pour président M Farid BOURKHEMIK-EM demeurant 24 Montée des Accoules 13002 MARSEILLE a décidé de transférer le siège social au 38 rue CARISTIE 84100 ORANGE à compter du 01/03/2024. Radiation au RCS de MONTPELLIER. Nouvelle immatriculation au RCS de AVIGNON.

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr